BURKINA FASO

Unité- Progrès -Justice

DECRET N°2020-<u>0078</u>/PRES/PM/MATDC portant convocation du corps électoral pour le premier tour de l'élection du Président du Faso, le 22 novembre 2020.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU	la Constitution; LA CA DOD 40 le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premie
VU	le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premie Ministre ;
VU	le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n°014-2001/AN du 3 janvier 2001 portant dode électoral ensemble ses modificatifs;

VU le décret n°2016-693/PRES du 25 juillet 2016 portant nomination de commissaires à la Commission électorale nationale indépendante;

VU le décret n°2016-794/PRES du 25 Août 2016 portant nomination du Président de la Commission électorale nationale indépendante;

VU le décret n°2016-795/PRES du 25 Août 2016 portant nomination des viceprésidents de la Commission électorale nationale indépendante;

VU le décret n° 2019-0317/PRES/PM/MATDC du 18 avril 2019 portant organisation du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale;

Sur rapport du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 05 février 2020 ;

DECRETE

Article 1: Le corps électoral, objet de l'article 145, alinéa 1, de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant Code électoral, est convoqué le dimanche 22 novembre 2020, pour le premier tour de l'élection du Président du Faso.

Article 2: Le scrutin est ouvert à six (06) heures et clos à dix-huit (18) heures en heure locale.

<u>Article 3</u>: Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 fevrier 2020

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale

Siméon SAWADOGO